

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

22<sup>ème</sup> année - N° 3989 - Mercredi 27 Octobre 2021 - Prix : 200 Fc

CONSOMMATION COURANTE :

## Une opération coup de poing, et après ?



### AGRICULTURE

**La mise en place d'une base  
de données agricoles, une nécessité**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

### Prières aux heures officielles

**Du 26 au 31 Octobre 2021**

Lever du soleil:

05h 37mn

Coucher du soleil:

18h 05mn

Fadjr : 04h 23mn

Dhouhr : 11h 54mn

Ansr : 15h 20mn

Maghrib: 18h 08mn

Incha: 19h 22mn



## ÉTAT CIVIL

## Les parents ont 15 jours pour établir l'acte de naissance du nouveau né

*L'administration de l'Etat civil, c'est là où chaque nouveau né doit passer pour faire son acte de naissance. Et ces derniers temps, les parents attendent des mois et des mois pour faire leur déclaration. Bourhane Halifa Abdou, secrétaire de l'Etat civil appelle les parents à plus de responsabilité en faisant établir l'acte de naissance le leur enfant avant les 15 jours de sa naissance.*

L'état civil est la situation de la personne dans la famille et la société, résultat d'une procédure écrite d'identification administrative. L'état civil désigne ainsi également le service public chargé de dresser les actes constatant ces faits, notamment les actes de naissance, de mariage, de décès, certificats de résidences et les fiches individuelles. A Moroni, les administrateurs d'Etat civil font face à une négligence des parents d'enfants sur les déclarations de

naissance. Selon eux, certains attendent jusqu'à la rentrée de l'enfant à l'école pour venir faire son extrait de naissance.

« J'ai jugé nécessaire de réveiller la conscience des parents d'enfants sur la déclaration des naissances. Parfois, on peut voir un parent venir demander un extrait de naissance d'un enfant né en 2019. Et c'est inacceptable », lance Bourhane Halifa, secrétaire de l'Etat civil à la préfecture du centre. Selon les textes, les parents ont 15 jours pour venir déclarer leur enfant. Après ce délai, c'est une autre procédure qu'on doit déclencher pour faire l'acte de naissance de l'enfant. « Pour faire l'extrait de son enfant, c'est plus simple. Il suffit d'apporter le carnet d'accouchement de la mère, deux pièces des parents et 1500 FC », précise-t-il.

La préfecture du centre, qui est le centre le plus fréquenté pour les déclarations de naissance, prend en charge les naissances d'El-Maarouf, des maternités de Santé

Militaire et de Mboueni mais aussi des cliniques. « Pour les établissements publics (Santé militaire, El-Maarouf et Mboueni), ce sont les majors de service qui envoient directement les déclarations à l'Etat civil. Mais pour les cliniques et les accouchements à domicile, ce sont les parents et ils doivent le faire rapidement », dit-il, avant d'ajouter que « les gynécologues doivent prendre leurs responsabilités et donner à temps les déclarations ».

Pour les retardataires pour ne pas dire les « négligents », la deuxième secrétaire de l'Etat civil montre que c'est une autre procédure pour pouvoir obtenir son extrait de naissance. « Si on dépasse le délai légal (15 jours), là on est hors délai. On entame une autre procédure », souligne Zakia Ahamada. A ce stade, l'Etat civil fait ce qu'on appelle une recherche infructueuse et demande les identités des deux parents, avoir deux témoins qui peuvent justifier la



Prefecture du Centre.

naissance du bébé pour aller demander au tribunal un jugement supplétif de naissance. « Après avoir parcouru tout ce chemin, les parents attendent 31 jours pour venir par la suite demander l'acte de naissance de l'enfant. C'est pour vous dire, une fois le bébé venu au monde, venez faire votre déclaration de naissance », ajoutait-elle. Cette dernière appelle aussi les parents à protéger leurs documents. « Des fois, on fait un acte de

naissance d'un bébé. Et deux ou trois mois, son père débarque en disant qu'il a perdu l'acte de naissance de son enfant et ne se rappelle plus des références pour produire un autre », indique-t-elle. « A la limite, photocopier vos documents ou bien les prendre en photo », conclut-elle.

Andjouza Abouheir

## CONFLITS FONCIERS

## Entre Vouvouni et Ndrouani, la tension n'est pas retombée

*Le conflit entre Vouvouni et Ndrouani ne semble pas terminé. La mort récente d'un quinquagénaire originaire de Vouvouni a encore attisé le feu entre les deux localités voisines de la région de Bambao à Ngazidja. Pour rappel, la victime a été grièvement blessée par des jeunes de Ndrouani le jour même de l'altercation dans la zone de Mababani où un homme de Ndrouani a été abattu sur place suite à ce conflit foncier.*

Après le conflit foncier entre deux villages de Bambao qui a emporté fatalement un homme de Ndrouani, les relations entre les deux localités ne sont pas au beau fixe surtout maintenant que Vouvouni déplore aussi un mort, qui a succombé suite aux blessures qu'il a reçues le

jour de l'altercation. Dans cette affaire, plusieurs jeunes de Vouvouni ont été arrêtés. Pire, à cause de ce conflit, le village de Vouvouni s'est attiré la foudre des notables de Bambao qui ont banni cette localité durant une période de 10 ans dans les activités coutumières régionales.

Ce décès a encore ravivé le feu entre les deux villages. Le lundi 18 octobre dernier, après l'inhumation, Vouvouni avait tenu une conférence de presse pour appeler la justice à rendre sa décision. « Vu la situation, nous ne pouvons que demander à la justice de faire son travail. Des jeunes de Vouvouni sont en prison pour avoir commis un délit. Ainsi nous voudrions que les autorités réagissent de la sorte pour l'autre côté », déclare à la presse, Athoumani Ahamada un des notables de

Vouvouni. De même que le vendredi 22 octobre dernier, des jeunes de Vouvouni voulaient effectuer une marche pacifique jusqu'à la zone de Mababani en mémoire de leur victime, puis accélérer les procédures judiciaires. Mais cette marche a été empêchée par les forces de l'ordre.

Pour tenter de trouver des solutions aux problèmes fonciers qui menacent la sécurité et la cohésion sociale dans cette région, la justice est très pointée du doigt. Conscients de cette grave crise foncière qui asphyxie sa région, le maire de Bambao ya hari, a encore déclaré à la presse jeudi dernier que ce qui arrive dans le Bambao doit attirer l'attention de tous, estimant que chacun doit apporter sa solution pour sauver la région. « C'est pour éviter de plonger la région dans des difficultés que la

société de construction Eiffage n'a pas implanté des panneaux indiquant l'entrée et les limites dans certaines localités. Actuellement, l'intervention de la justice est la

plus souhaité pour que la paix et la prospérité règnent dans le Bambao », conclut-il.

Kamal Gamal

## Brèves

## ANJOUAN :

## Un mini-camion transportant du carburant s'est renversé à Msakini

Le véhicule qui faisait route vers Bambao, l'après-midi de ce mardi, a perdu les freins à cet endroit. Le chauffeur n'a eu d'autre choix que de foncer

droit sur cette levée de terre. Ce dernier a dit s'en être sorti sans blessures selon un internaute réputé sérieux.

## Le PIGN a expulsé les Commerçants du Marché Dubai-Grimaldi et cadennassé le domaine

Alors que la Mairie de Moroni revendique l'ancien domaine Grimaldi, la femme qui se présente comme la veuve de ce dernier, ce matin (lundi 25 octobre), exige la jouissance de la propriété que lui a reconnue la justice comorienne. La Police nationale et la Gendarmerie ont fermé les commerces et entrepôts, fait tomber le panneau et cadennassé les deux accès du domaine qui est connu maintenant comme le marché DUBAI. La police municipale a voulu s'y opposer. Les gendarmes ont bousculé les policiers municipaux et les ont refoulés au loin. Un gendarme aurait été légèrement blessé.

Une réunion de crise a lieu à la mairie de Moroni, on en saura plus

dans les heures à venir. Beaucoup de questions de droit sont posées sur ce conflit. Tant sur l'authenticité des titres de propriété, le mariage de la veuve Grimaldi et le rôle de la justice comorienne.

En attendant il serait inadmissible que les autorités nationales, si effectivement le domaine appartient à la veuve Grimaldi, n'aient pas imposé des délais suffisants et prévenus les commerçants qui y sont établis après l'autorisation des autorités locales, pour certains depuis des années, pour que les marchands trouvent des locaux ailleurs.

(Source Hayba Fm)



## CONSOMMATION COURANTE :

## Une opération coup de poing et après ?

*Le ministère de l'économie appuyé par les forces de l'ordre a lancé hier mardi une opération coup de poing pour faire respecter les prix de certains produits. Des commerçants dénoncent la décision de procéder à la fermeture de leurs magasins, arguant que la fixation du prix est libre selon la loi.*

Une opération coup de poing pour contrôler les prix mais qui a fini par irriter les commerçants qui dénoncent un « abus ».

Hier mardi dans la journée, les services de contrôles du ministère de l'Économie accompagnés des forces de l'ordre ont procédé à la fermeture de certains magasins de la capitale, et pour cause. Venu avec une liste des produits et des prix indicatifs officiels, ils estiment que les prix affichés dans les magasins sont « trop élevés ». Certains magasins ont été fermés pour ces raisons, et des commerçants interpellés.

« Il s'agit d'un abus. La loi est très claire, les prix sont libres. Ce qui est interdit c'est la concurrence

déloyale, la vente à perte et l'entente illicite pour fixer des prix similaires », se défend chez nos confrères de Hayba FM Mohamed Keldi, dont les supermarchés Mag Market ont fait les frais des mesures intempestives des autorités. « Si l'État veut changer les choses, il faudra d'abord changer la loi ».

Dans l'après-midi du même jour, une réunion d'urgence devait se tenir au ministère de l'Économie entre les commerçants et les autorités. Le Syndicat des commerçants qui a du remuer ciel et terre pour

faire libérer les commençants interpellés par la gendarmerie, avait décliné l'invitation. « Nous attendons les conclusions pour faire une déclaration », nous confiait son président Abdou Boina. Nous avons bouclé ces lignes avant d'avoir le compte-rendu de ladite réunion. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

S'il existe parfois une structure des prix homologués, sur un certain nombre de produits de première nécessité, c'est toujours l'aboutissement de négociation entre l'Etat et

les importateurs, surtout pendant la période de ramadan pour éviter une forte flambée des prix. Mais dans ce cas l'Etat concède des réductions des droits et taxes en douane dans le but de soutenir le pouvoir d'achat du consommateur. Qu'en-est-il aujourd'hui ? En fermant systématiquement les magasins de la capitale, pour les rouvrir quelques heures plus tard, ne s'agirait-il pas plutôt d'une maladroite opération de communication qu'autre chose ?

Nassuf Ben Amad

## AGRICULTURE

## La mise en place d'une base de données agricoles, une nécessité

*Dans le but de connaître réellement la quantité de produits agricoles produits à Mohéli afin d'améliorer la production aux Comores, le ministère de l'agriculture en partenariat avec la FAO a organisé samedi dernier à Fomboni, une formation des collecteurs des données agricoles.*

Des agents de la direction de l'agriculture et de l'environnement ainsi que des techniciens des Centres ruraux du développement économique (CRDE) de l'île bénéficient de 5 jours de formation. C'est une formation qui entre dans le cadre d'un micro projet du ministère de l'agriculture en partenariat avec la FAO. L'objectif, selon les responsables, c'est de mettre en place une base de données au niveau du ministère de l'agriculture pour pouvoir quantifier les données agricoles à l'échelle nationale. Un moyen de connaître la quantité des produits vivriers et maraichers pro-



duits dans l'île de Mohéli, considérée comme le grenier des Comores afin d'intensifier l'agriculture dans le

pays.

« La quantification des données agricoles dans l'île est un moyen de

faire en sorte que Mohéli arrive à satisfaire les besoins de la population en matière agricole » affirme

Mohamed Nasser Boura, directeur régional de l'agriculture.

« Actuellement il y a un manque de données agricoles dans le pays et en particulier à Mohéli. Même si l'île produit en quantité et en qualité, mais il est difficile de connaître la quantité exacte de produits vivriers et de produits de rente la plus produite. Ce qui est difficile d'évaluer la perte liée à l'agriculture » démontre Hassani Ali Abdou, coordinateur de ce micro projet.

L'objectif principal, selon lui, c'est de lutter contre la famine « il faut connaître la quantité exacte des produits vivriers cultivés aux Comores. Et si on a des données sur la quantité des produits agricoles produits, on peut planifier pour la saison prochaine, l'intervention du ministère de l'agriculture en termes de semence et de production afin de limiter les importations » dit-il.

Riwad

## JUSTICE

## L'agent comptable de l'ONICOR placé sous mandat de dépôt

*L'agent comptable de l'ONICOR est placé sous mandat de dépôt depuis le samedi 23 octobre dernier à la maison d'arrêt de Moroni. Il est suspecté d'avoir falsifié un chèque de son employeur.*

M. Fouad Hassane M'ze célèbre sous le surnom de Horadja est placé sous mandat de dépôt à la prison de Moroni. La justice le suspecte d'avoir falsifié un chèque délivré par son employeur. La semaine dernière, l'affaire dite de l'agent comptable de l'office national d'importation et de commercialisation du riz défrayait la chronique, et pour cause. Il est suspecté d'avoir falsifié un chèque de son employeur pour toucher 3.075.000 Fc à la banque postale, au lieu de 75.000 Fc convenus avec le directeur général de l'ONICOR. En effet il y aurait

rajouté les chiffres 3 et 0 au début de la somme de 75.000Fc pour au final pouvoir retirer les 3.075.000 Fc.

« Aussitôt informé de la forfaiture, et après avoir procédé à la vérification des faits, le directeur de

l'ONICOR M. Abdou Miroïdi a pris des dispositions pour épargner son établissement. Il a informé les autorités de tutelle et suspendu immédiatement le comptable en attendant son remplacement effectif par le

ministère des finances », nous avait rapporté une source proche du dossier, dans la foulée des faits qui se sont déroulés le samedi 16 octobre. Le 22 octobre, le mis en cause est

suspendu de ses fonctions pour « faute professionnelle grave et avérée ».

Nassuf Ben Amad



<b>La Gazette des Comores</b>	Kamal Gamal Abdou
<b>Fondateur et Directeur général</b>	Nabil Jaffar
Said Omar Allaoui	Riwad
<b>Directeur de la publication</b>	<b>Mise en page</b>
Elhad Said Omar	Abdouchakour Aladi Nourou
<b>Rédacteur en chef</b>	<b>Responsable commercial</b>
Mohamed Youssouf	Mariama Mhoma
<b>Secrétaire de rédaction</b>	<b>Documentation archiviste</b>
Toufè Maecha	Hadidja Abdou
<b>Rédaction</b>	<b>Photographe / Site Web</b>
A. Mmagaza	Mohamed Said Hassane
M.I.M Abdou	<b>Impression</b>
A.O. Yazid	Graphica Imprimerie
Andjouza Abouheir	<a href="http://www.lagazettedescomores.com">www.lagazettedescomores.com</a>
Nassuf Ben Amad	Tel: 773 91 21/ 322 76 45

SOCIÉTÉ

# "Aucune sanction n'a été prise à l'encontre de l'avocat"

*Dans l'affaire d'un détenu accablant la brigade de gendarmerie de Ntsaweni pour mauvais traitement à son encontre, aucune sanction n'a été prise contre son avocat. L'affaire a été tout simplement mise en attente après plaidoirie des avocats de la défense.*

L'affaire avait défrayé la chronique mercredi 13 octobre dernier et a conduit à la convocation immédiate de l'avocat du détenu ainsi que le cameraman en question. En effet, des « allégations graves » ont été lancées à l'encontre de la brigade de gendarmerie de Ntsaweni par un détenu, affirmant avoir subi un mauvais traite-

ment dans cette brigade. Une source de bonne foi rapporte que l'affaire a été mise en attente, après mobilisation des avocats du barreau de Moroni.

« Dans les normes, elle devait à tout prix saisir la juridiction pour les cas de torture de son client et non de donner à l'information à un média informel. Il se trouve que cette affaire est une montagne de mensonge car son client est malade et n'a nullement subi des sévices », confie un magistrat de la place, avant d'ajouter que « aucune sanction n'a été prise à son encontre ».

Pour rappel, un homme d'une cinquantaine d'années avait dénoncé un mauvais traitement à la brigade

de Ntsaweni au nord de Ngazidja. Dans une vidéo relayée sur les réseaux sociaux mercredi 13 dernier, il affirme avoir subi des sévices corporels. De son côté, le directeur du service pénitencier de Moroni Soilihi Ali Saïd avait souligné que le détenu était en bonne santé le jour de son incarcération. « Il n'avait aucune trace. Et les détenus sont en traitement de gale, une maladie parasitaire de la peau très contagieuse qui provoque des démangeaisons intenses. Quelques jours plus tard, il a été contaminé mais il a reçu le traitement comme les autres » avait-il signifié.

Andjouza Abouheir



SOCIÉTÉ

# La ville de Nioumachoi honore ses lauréats du BAC et du BEPC

*Après 3 ans d'encadrement bénévole des élèves aux examens nationaux (Bac et Bepe), Dafion Mbadjini a eu l'idée de créer l'année dernière un collectif d'appui aux examens. ADSN et le CLAC ont accompagné l'initiative qui a donné ses fruits aujourd'hui. Ces trois structures ont organisé une cérémonie mardi dernier pour la remise des attestations à ces meilleurs élèves.*

**50** bacheliers au total et 33 admis au BEPC ont été honorés mardi 19 octobre dernier à Nioumachoi, lors d'une cérémonie organisée pour cette circonstance. « L'objectif premier était d'encadrer les candidats au BAC en philosophie et en français. Pour le BEPC il y avait d'autres enseignants et je jouais le rôle de médiateur », explique Dafion Mbadjini. Une initiative qui est rapidement

soutenue par le Centre de lecture et d'animation culturelle de Nioumachoi (CLAC), le club de lecture lune des îlots et l'association pour le développement social de Nioumachoi (ADSN).

C'est dans la cour de l'école primaire de Nioumachoi que ces différentes structures avec les lauréats, les élèves et leurs parents se sont retrouvés pour une cérémonie de remise d'attestations marquant la

première édition du collectif d'appui aux examens (CAE). Plusieurs discours ont été prononcés pour encourager l'initiative. L'ancien ambassadeur Said Ali Dahalane a, dans son discours traduit avec lucidité la sourate IQRA lu à l'ouverture de la cérémonie pour illustrer les avantages de l'éducation.

Moustadrane Hamadi, coordinateur à l'inspection pédagogique viendra à son tour annoncer les nou-

velles mesures prises par le gouvernement dès la prochaine rentrée. Cet ancien proviseur du lycée de Fomboni a souhaité que Nioumachoi retrouve sa qualification d'antan qui est celle de « noyau scientifique de l'île ». Le club de lecture lune des îlots avait animé la cérémonie par des poèmes.

Riwad



## La Gazette des Comores l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores  
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la\_gazette@comorestelecom.km

### Numéros utiles

- Police**  
Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00
- Gendarmerie**  
Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00
- Immigration**  
Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Moheli: 772 01 37
- Aéroport**  
Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Moheli: 772 03 71
- HÔTELS & RESTAURANTS :**  
Le Select 773 00 31

- Port maritime**  
Moroni: 773 00 08  
Moheli 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43
- Hopitaux**  
Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34
- Banques**  
BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 7673 43 43  
Meck: 773 36 40
- MAMWE**  
Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18

OCTOBRE ROSE

## MAMMOGRAPHIE

**- 50 %\***

+ 50 ans ou une gêne au sein?  
Pensez au dépistage

- MORONI -  
CIM (Dr Soimihi)

- MUTSAMUDU -  
Polyclinique Spécialisée  
Quartier Lazar  
Dr Kader Saïd Ali

*Le dépistage précoce  
sauve des vies*

\* Du 5 octobre au 5 Novembre la mammographie est à  
18 000 kmf à Moroni et 20 000 kmf à Mutsamudu

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Le processus du plan national d'adaptation (PAN)

*A mesure que l'on se rapproche de la prochaine conférence internationale des parties sur les changements climatiques, la COP26 à Glasgow en novembre, la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a reçu 6 nouveaux plans nationaux d'adaptation (PAN), soumis par 4 pays en développement (Arménie, Koweït, Pérou et Afrique du Sud) et 2 pays les moins avancés (PMA) (Cambodge et Timor Leste). On constate en effet, que l'augmentation du nombre de soumissions de PAN met en évidence l'importance croissante de l'adaptation à mesure que les événements climatiques extrêmes se multiplient à travers le monde.*

Le processus du plan national d'adaptation (PAN) a été mis en place dans le cadre de la conférence de Cancún. Il permet aux pays de formuler et de mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation

comme moyen d'identifier les besoins à moyen et long terme et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et programmes pour répondre à ces besoins. Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif qui suit une approche axée sur les pays, sensible au genre, participative et totalement transparente.

Actuellement, 26 pays (dont 7 PMA) ont achevé la préparation de leurs PAN et les ont partagés sur une plateforme dédiée appelée « NAP Central ». Plusieurs autres pays ont également formulé des plans sectoriels pour permettre une adaptation ciblée dans des secteurs spécifiques tels que l'agriculture, la biodiversité ou l'eau. Chacun des nouveaux PAN a une vision, un objectif et des principes directeurs clairs qui jettent les bases de la planification de l'adaptation.

Par exemple, le PAN du Koweït indique que « l'objectif global du plan national d'adaptation (PAN) est de fournir un plan de développe-

ment intégré et des programmes ultérieurs ciblant les communautés locales et les composantes environnementales dans les zones menacées par le changement climatique ». Les nouveaux PAN mettent en évidence les principaux dangers, vulnérabilités et activités prioritaires à mettre en œuvre. Par exemple, l'Arménie a identifié les secteurs suivants comme prioritaires et vulnérables aux impacts climatiques : les écosystèmes, l'eau, l'agriculture, l'énergie, la santé, les établissements humains et le tourisme.

Ces PAN promeuvent également l'intégration du genre et d'autres groupes vulnérables, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, dans les mesures d'adaptation au changement climatique. En outre, certains des nouveaux PAN ont explicitement fourni des coûts provisoires pour chaque projet et programme prioritaire. Il s'agit d'informations essentielles pour le processus d'obtention du financement du Fonds vert pour le

Risque de l'élévation du niveau de la mer.



climat (FVC) pour la mise en œuvre des activités d'adaptation prioritaires.

Enfin, tous les PAN ont des dispositions institutionnelles détaillées pour coordonner l'action contre le changement climatique et assurer la collaboration intersectorielle et l'intégration du risque climatique dans les plans de dévelop-

pement nationaux et entre les différents niveaux de gouvernement. Pour que les pays puissent présenter davantage leurs PAN nouvellement produits et amorcer les premières étapes vers la mise en œuvre, un événement de la plate-forme nationale PAN qui sera organisé à la COP26.

Mmagaza

## FOOTBALL, SUPERCOUPE

## Usz a remporté la super coupe face à Djabal club



*Bonbon Ndjema a montré une preuve de maturité sportive en battant Djabal Club par 1 but à 0 dans la finale de la Supercoupe le samedi 23 octobre au stade Baumer de Moroni. Il a fallu juste un changement de trois joueurs pour faire basculer le match. Un coaching gagnant car dans les minutes qui suivent, Bonbon Ndjema a marqué son unique but pour soulever le trophée.*

L'expérience fait la différence. C'est ce qu'on a vécu le samedi dernier dans la finale de la Supercoupe opposant Bonbon Ndjema de Moroni et Djabal football club d'Iceni. Après une première période sans intensité avec peu d'occasions, les deux équipes

sont rentrées au vestiaire avec un score de parité (0-0). Au retour des vestiaires, l'Union Sportive de Zilimadjou a su changer le cours du match. Trois changements étaient suffisants pour renverser la tendance. Narcisse, Baba, et Douga ont fait leur entrée dans la pelouse. Et grâce à la connexion de ses joueurs, l'USZ a pu marquer son unique but du match. Grâce à une passe décisive de Narcisse, Zidane a marqué le but de 1-0 à la 79e minute de la seconde période.

« Lors de la première partie, on n'était pas dans notre assiette. Le niveau était très bas dans les deux équipes, aucune intensité et elle s'est soldée par un score vierge. Nous avons discuté avec nos joueurs et

identifié là où il y avait la faille. Dans la deuxième période, les enfants ont remonté le match. Ils ont rehaussé le niveau, puis ces trois changements ont complètement renversé le match. Voilà ils ont marqué », fait savoir Soumet Amed, le coach de Bonbon Ndjema.

Et d'ajouter que « il ne faut pas oublier que récemment nous avons perdu une finale contre Volcan club. Donc ça serait un échec si on venait à perdre celle-ci. C'est parmi les mots qu'on a dit à nos joueurs. Heureusement, ils ont fait l'impossible, puis nous avons gagné la Supercoupe. Je tiens à les remercier, sachant que nous allons continuer à travailler ».

Nassuf Ben Amad



**LA TELEVISION DES ENTREPRISES**

**1<sup>er</sup>**

**RÉSEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE DES COMORES.**  
GRANDE COMORE- ANJOUAN- MOHELÌ  
BIENTÔT EN FRANCE



**✓ PUISSANCE**  
**✓ RENTABILITÉ**

RETROUVEZ - NOS ECRANS:



ET BIEN D'AUTRES ENDROITS.

EN PARTENARIAT AVEC **Al-watwan**  
ET **La Gazette**  
RETROUVEZ LES GRANDS TITRES DE LA PRESSE COMORIENNE SUR SWR-TV

+269 345 55 50  
Moroni-Dawedjou  
Bâtiment ancienne GYMNASSE



**JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE CANCER**  
Dépistage et Sensibilisation du cancer du sein au mois d'Octobre 2021  
accompagne l'Association Comorienne contre le Cancer chez la Femme (ACCF).



## UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. N 2021-15-RCIP4—ATI-ANPI

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

### « Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'une Assistance Technique pour Maîtrise d'Ouvrage et la Reprise de l'Existant pour l'Optimisation et l'Informatisation RCCM et de la Virtualisation des services aux Entreprises Comores ».

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (D 3820 KM) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au « Recrutement d'une Assistance Technique pour Maîtrise d'Ouvrage et la Reprise de l'Existant pour l'Optimisation et l'Informatisation RCCM et de la Virtualisation des services aux Entreprises Comores ».

#### 1. Objectif de la mission

La mise en conformité des Numéros RCCM des entreprises immatriculées aux Comores lors des activités de reprise de l'existant sera une matérialisation de l'application des dispositions des Actes Uniformes OHADA AUDCG et AUS révisés.

Cette mission vise alors d'une part, à assurer la reprise des données et des pièces des entreprises du RCCM des Comores, et d'autre part, à apporter l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage (contrôle qualité) auprès de l'ANPI dans le cadre du programme d'optimisation et l'informatisation du RCCM et la virtualisation des services aux entreprises des Comores.

Le Prestataire retenu sera ainsi chargé de l'opération de reprise de l'existant et mise en conformité au RCCM des entreprises aux Comores et il assistera le Comité de Pilotage dans la coordination, le suivi et la supervision de la mise en œuvre et de la gestion des contrats passés entre les Comores et les prestataires retenus pour :

- L'installation et le déploiement d'une solution de virtualisation des procédures de création d'entreprises,
- Le déploiement du logiciel de gestion du RCCM étendue au Guichet Unique des entreprises ;
- Et l'acquisition du matériel informatique ainsi que la mise en place de l'environnement de déploiement optimal pour la plateforme.

#### 3. Profil du consultant

Les consultants intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins 05 ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (iii) disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. De ce fait, le Consultant doit être :

\* Être une firme expérimentée dans l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, notamment dans le cadre de contrats similaires.

\*Avoir la connaissance approfondie du champ d'application (Espace OHADA). Il doit en outre être familier avec les contraintes des systèmes institutionnels.

Autre, La firme devra remplir les qualifications suivantes :

a) Avoir une expérience minimum de cinq (5) ans dans le domaine des technologies de l'information correspondant à la tâche ;

b) La présentation de trois (3) références au moins (confirmés par des attestations ou des PV de réception) dans l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, incluant l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage (AMOA) dans le contexte de l'implémentation de logiciels et la réalisation de services connexes de systèmes intégrés d'informations économiques, financières ou de gouvernance d'entreprises

Les critères d'éligibilité, la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2016, révisée en 207 et 2018). La méthode de sélection est la « méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) ». L'intéressement manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent demander et obtenir les Termes des Références et des informations en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le 15 novembre 2021 à 14 h 00 (heure locale) en Union des Comores.

Adressé à l'adresse : Mme la Coordinatrice du projet RCIP4 « Manifestation d'intérêt

Réf N° 2021-15-RCIP4—ATI-ANPI

– Intituler Le libellé», Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 22 octobre 2021